

S₁ I₁

G₂

N₁

A₁

L₂

P₃

E₁

D₂

E₁

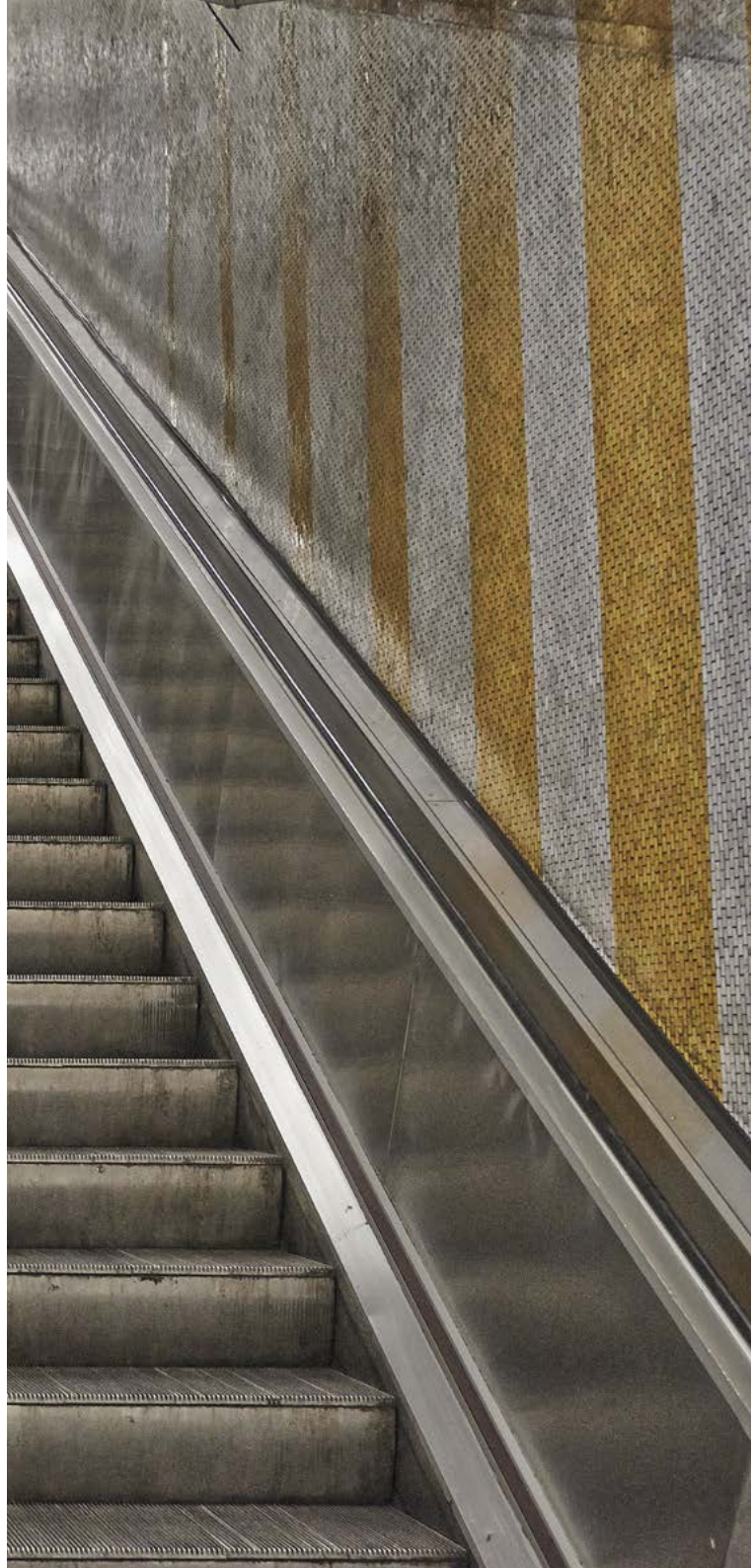
**NE LAISSEZ PAS
PASSER LA VIOLENCE**

WWW.SIGNALELAVIOLENCE.BRUSSELS

be equal
be.brussels 

NE LAISSEZ PAS PASSER LA VIOLENCE

Les remarques blessantes et les intimidations dans l'espace public, en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, sont inacceptables. Et interdites, de surcroît. Ne les observons pas avec résignation. Que vous en soyez victime ou témoin, vous pouvez agir. Ces formes de violence sont punissables par la loi, vous ne devez donc pas hésiter à les signaler aux autorités compétentes.



QUE FAIRE SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACTE DE VIOLENCE ?

1. **Allez vers la victime.** Faites comme si vous vous connaissiez et entamez spontanément la conversation.
2. **Maintenez un contact visuel** avec la victime et ignorez l'agresseur.
3. **Restez près de la victime** jusqu'à ce que l'agresseur s'en aille. Si besoin, emmenez la victime en lieu sûr.
4. **Ne partez que lorsque la victime s'est remise de l'incident et se sent suffisamment** en sécurité pour rester seule.
5. **Ne laissez pas passer la violence**, et signalez-la aux autorités compétentes.

QUE FAIRE SI L'ON VOUS HARCÈLE EN RUE OU DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN ?

1. **Pensez d'abord à votre propre sécurité.** Si besoin, allez dans un endroit où il y a du monde : une rue très fréquentée, un café, un magasin.
2. **Parlez aux passants.** Expliquez le problème à des témoins. Adressez-vous directement à eux et dites-leur ce qu'ils peuvent faire pour vous aider.
3. **Attirez l'attention.** Un agresseur ne tient pas à être vu. Attirez donc l'attention, en criant ou par tout autre moyen.
4. **Etonnez l'agresseur ou adressez-vous à lui.** Si vous estimez que la situation n'est pas dangereuse, vous pouvez déstabiliser l'agresseur en lui adressant la parole, en essayant de le calmer ou en lui faisant comprendre que vous n'acceptez pas son comportement.
5. **Parlez-en avec d'autres personnes** qui ont vécu la même chose, des aidants, des amis et de la famille et signalez cet acte de violence aux autorités compétentes.

Source ASBL Garance

Vous trouverez d'autres conseils sur
www.signalelaviolence.brussels.

Ceci est une campagne du Service
public régional de Bruxelles.

Editeur responsable:

C. Lamouline - Service public régional de Bruxelles – 20, boulevard du Jardin
Botanique - 1035 BRUXELLES - Ne pas jeter sur la voie publique